

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Bigot, Mme Cochet, Mr Jousselein, Mr Boussin, Mr Brunet, Mr Lecomte, Mme Pihée, Mme Lemoine, Mr Hamon, Mme Bayer, Mme Dron, Mr Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.

Secrétaire : Mr Raphaël Menant

Convocations expédiées le : 08/04/2014

Compte-rendu affiché le : 22 /04/2014

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de remerciements adressée au Conseil municipal par Madame Nicole Lemoine, suite au décès de sa maman.

Madame le Maire et le Conseil Municipal remercient les enfants de la garderie pour leurs chocolats.

FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal **PROCÈDE** à la formation des **Commissions municipales**, sachant que Madame le Maire est Présidente de toutes les commissions :

Bâtiments :

Vice-Président : Mr Bruno BIGOT, 1^{er} Adjoint, avec délégation, Mr MENANT, Mr HAMON, Mr LECOMTE, Mme BAYER.

Jeunesse - Sport :

Vice-Président : Mr Bruno BIGOT, 1^{er} Adjoint, avec délégation, Mme ROUCAUTE, Mme DRON, Mr HAMON.

Urbanisme :

Vice-Président : Mr Joël JOUSSELAINE, 3^{ème} Adjoint, avec délégation, Mr LECOMTE, Mr BOUSSIN, Mme DRON, Mme PIHEE.

Voirie - Environnement :

Vice-Président : Mr Joël JOUSSELAINE, 3^{ème} Adjoint, avec délégation, Mr LECOMTE, Mr BOUSSIN, Mr BRUNET, Mme PIHEE.

Economie - Tourisme :

Vice-Présidente : Mme Patricia COCHET, 2^{nde} Adjointe, avec délégation, Mme ASCHARD, Mme LEMOINE, Mme ROUCAUTE, Mme DRON.

Communication – Bulletin municipal :

Vice-Présidente : Mme Patricia COCHET, 2^{nde} Adjointe, avec délégation, Mme ASCHARD, Mme BAYER, Mr MENANT, Mme MEAUME (hors conseil).

Scolaire - Culture :

Vice-Président : Mr Emmanuel BRUNET, Conseiller Municipal, avec délégation, Mme DRON, Mme ROUCAUTE, Mme BAYER.

Finances :

Le Maire + les 3 Adjoints + Mme LEMOINE + 2 Conseillers Municipaux (par ordre d'élection, et changeant tous les ans).

Conseil d'Écoles : le Maire et Mr BRUNET, suppléant : Mme ASCHARD.

Centre Communal d'Action Sociale :**FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles fixent les conditions de fonctionnement des CCAS, et notamment les règles relatives à la désignation des membres du conseil d'administration.

Les membres élus par le Conseil Municipal sont au maximum de 8, de même que les membres nommés par le Maire.

C'est au Conseil Municipal de fixer à part égale, le nombre des membres élus et nommés sachant que doivent figurer, au titre des membres nommés, au moins :

- un représentant des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- un représentant des associations de personnes handicapées,
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE de fixer le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS, outre le Président à :**

- **4 membres élus par le Conseil Municipal, et**
- **4 membres nommés par le Maire.**

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS :

Madame le Maire rappelle sa précédente délibération fixant à **4** le nombre de membres élus au Conseil d'administration du CCAS.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de ceux-ci dans les conditions fixées à l'article L.123-9 et R.123-7 et suivant du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ont été élus : Mr BOUSSIN, Mme PIHÉE, Mme DRON, Mme ROUCAUTE.

Révision des listes électorales :

- Politiques : délégué de l'Administration : **Mme VIGNEUX Claudette**
délégué du TGI : **Mr MENANT Raphaël**

- Agriculture : **Mme Marie-Agnès PIHÉE**

- Jury d'Assises : **Mme Sophie DRON**

Maïs :

Le Maire + 2 Conseillers Municipaux : Mme PIHÉE, Mr HAMON,

+ 3 représentants du syndicat agricole local : Mr Sébastien Pihée, Mr Vincent Commeau, Mr Thierry Ploquin

+ 1 représentant des producteurs de Maïs semence : Mr Fabrice Pontouis,

+ 1 représentant des producteurs de maïs industriel Mr Jacques Jolivet.

Impôts directs : Le Maire et

12 commissaires titulaires : Mr BIGOT, Mme COCHET, Mr JOUSSELAIN, Mr BOUSSIN, Mr BRUNET, Mr LECOMTE, Mme PIHÉE, Mme LEMOINE, Mr HAMON, Mme DRON

Hors commune : Mr FORTIER, Mr JAMERON Patrice,

10 commissaires suppléants : Mme BAYER, Mr MENANT, Mme ASCHARD, Mme ROUCAUTE, Mr LEFÈVRE, Mr THEGNER, Mr COMMEAU Vincent, Mr MARIE, Mr LE FEUVRE, Mr JOLIVET Jacques,

Hors commune : Mr DESPEIGNES, Mr PIHÉE Nicolas.

Seuls 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants seront désignés par le directeur départemental des Finances publiques

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET DIVERSES :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** ses **délégués** aux divers organismes intercommunaux et autres :

- **SIAEPA ST CLÉMENT-ST MARTIN** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable et Assainissement St Clément – St Martin :

Le Maire + 2 délégués titulaires + 1 suppléant

délégués titulaires : Mme le Maire, Mr BIGOT, Mr BOUSSIN, suppléant : Mr BRUNET.

- **SMLA** : Syndicat Mixte Loire Authion :

2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants

titulaires : Mr JOUSSELAIN, Mme PIHÉE, suppléants : Mr LECOMTE, Mr BIGOT.

- **SIEML** : Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire :

2 délégués

titulaire : Mr MENANT,

suppléant : Mr BIGOT.

- **PNR** : Parc Naturel Régional :

1 titulaire et 1 suppléant

titulaire : Mme COCHET,

suppléant : Mr JOUSSELAIN.

- **CONSERVATOIRE DES RIVES DE LA LOIRE** :

1 délégué : Mr Joël JOUSSELAIN.

- **CORRESPONDANT DÉFENSE** :

1 délégué : Mr Bruno BIGOT.

- **CORRESPONDANT SÉCURITÉ CIVILE** :

1 délégué : Mr Raphaël MENANT.

INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des Maires et des Adjointes, issues des articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur un taux (pouvant être différent pour le Maire et les Adjointes) applicable à une valeur maximale, variant selon la population de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 1 130 habitants et **à compter de leur élection**,

. DECIDE de fixer les indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 et suivants du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune (tranche population de 1 000 à 3 499 habitants), soit pour :

- Madame le Maire : 43 % de l'indice brut 1015 à 100 % soit 1634.64 € brut et 1 382.24 € net
- les Adjointes : 16.5 % l'indice brut 1015 à 100 % soit 627.24 € brut et 561.12 € net
- Mr BRUNET,
conseiller municipal avec délégation : 6 % de indice brut 1015
soit 228.09 € brut et 204.04 € net.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget primitif 2014.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 12 novembre 2007, Il a été institué un Droit de Préemption Urbain sur la totalité des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme, et chargeant le Maire de l'application de ce droit.

La délégation accordée pour l'exercice de ce droit de préemption, aussi bien en D.P.U. qu'en Z.A.D., étant limitée à la durée du mandat municipal, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, conformément à l'article L 2122.22 du CGCT :

- DÉCIDE de renouveler cette délégation, et,
- CHARGE Madame le Maire de l'exercer durant toute la durée de son mandat.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :

Conformément à l'article L 2122.22 du CGCT, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . AUTORISE Madame le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, durant toute la durée de son mandat.

FACTURE CLASSE DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE DES CASTORS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élèves de CM sont partis en classe découverte dans la Manche, près du Mont Saint Michel du 17 au 21 mars dernier.

Elle rappelle également au Conseil Municipal sa précédente délibération en date du 07/02/2011 laquelle décidait de verser tous les 2 ans, une subvention équivalente à 1/3 maximum du coût de la classe découverte.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la facture du séjour 2014 d'un montant total de 4 170.00 € TTC et la répartition souhaitée : 1494 € pour l'APE, 1273 € pour l'école et 1 406 € pour la mairie, sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTE de verser une subvention de 1 406 € à l'école en règlement de sa participation à la classe découverte 2014,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **TRANSFERT DE CRÉDITS N°1 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE le transfert de crédits suivant :**
 - ▶ **1 500 € seront prélevés à l'article 61523 (entretien de voirie),**
 - ▶ **1 500 € seront reportés à l'article 6574 (subvention à l'école pour la classe découverte),**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **FEU D'ARTIFICE :**

Monsieur BRUNET présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise PYRO CONCEPT pour le feu d'artifice qui sera tiré lors de la fête communale, d'un montant de 2 300 € TTC (ce devis tenant compte des remarques faites sur le feu d'artifice 2013 et sur le petit souci technique qui avait entraîné un décalage de plusieurs tableaux et du déclenchement du bouquet final).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise PYRO CONCEPT d'un montant total de 2 300 € TTC,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**
(2 cartons de lampions seront également offerts par la Société Pyro-Concept).

. **REPRISE D'UNE TOMBE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL :**

Suite à la reprise d'une tombe abandonnée dans le cimetière communal, Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de 2 devis pour la remise en état de cet emplacement :
Pompes Funèbres RABINEAU : d'un montant de 756.67 € HT soit 908.00 € TTC
Pompes Funèbres Générales : d'un montant de 768.33 € HT soit 922.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise RABINEAU, d'un montant de 756.67 € HT**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU GROUPEMENT DE COMMANDES**

« **INVESTISSEMENTS VOIRIE 2014** » :

Considérant que les communes du territoire de la Communauté de Communes Loire-Longué souhaitent créer un groupement de commandes en vue de la réalisation des travaux d'investissement de la voirie pour l'année 2014,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8 du chapitre III du titre II de la 1^{ère} partie, relatif à la coordination et au groupement de commandes,

Vu la convention de groupement de commandes « voirie 2014 »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DESIGNE** Mr Joël JOUSSELAIN comme représentant titulaire et Mr Jackie BOUSSIN en qualité de représentant suppléant siégeant à la Commission de travaux du groupement dont la Commune de Vernantes est désignée coordonnateur,
- **AUTORISE Madame le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**

. LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE EPICERIE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération en date du 10 mars dernier, relative à la location du local de l'ancienne épicerie, Rue des Mariniers aux Canoës d'Anjou au prix de 550 €/mois.

Ces derniers souhaitant louer cet immeuble composé d'un local commercial, d'un logement, d'une cour-jardin, de 2 caves, pour y transférer leur siège social afin d'avoir sur la commune un endroit qui leur sert de « vitrine », y avoir leur bureau et y recevoir leurs clients.

Madame le Maire donne ensuite lecture au conseil municipal d'un mail des Canoës d'Anjou qui sollicitent la municipalité pour un ultime effort sur le montant du loyer.

Considérant l'effort qui a déjà été fait par la commune pour la fixation du loyer (passant de 643 € à 550 €),

Considérant le montant des loyers des autres biens communaux, notamment les logements du logis Saint Etienne,

Mais considérant également l'installation du siège social de cette activité saisonnière et dans le but de favoriser son implantation sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . **DÉCIDE de louer le local de l'ancienne épicerie aux Canoës d'Anjou,**
- . **FIXE le prix de la location à 530 €/mois,**
- . **DÉCIDE de rédiger le bail correspondant,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer ce document ainsi que tous les autres relatifs à cette location,**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

. DÉPART DU SICALA ANJOU-ATLANTIQUE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . **DÉCIDE de se retirer du SICALA ANJOU ATLANTIQUE, à compter de 2014,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. Exposé de Mr BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :

Nouvelle municipalité : nouvelle tenue pour les employés communaux ! Très fonctionnelles mais surtout très visibles en terme de sécurité pour les travaux sur la voirie.

Le Comité des Fêtes a transféré son matériel dans le local communal de 400 m² nouvellement acquis. Une superficie de 200 m² reste libre et après aménagement, pourrait être louée.

En cas de recherche de local par un particulier, une entreprise ou un artisan, merci d'en avvertir la mairie. Un dépôt de sable et de gravier sera également installé pour les cantonniers.

Camping : tout le réseau d'eau potable a été refait à neuf par les employés communaux (l'ancienne tuyauterie en acier était percée et entraînait d'importantes fuites). Cela a nécessité environ 2500 € pour les fournitures contre certainement le triple si les travaux avaient été réalisés par une entreprise.

La tente de la guinguette a été installée pour la saison estivale (avril à fin octobre).

2 employés communaux vont suivre une formation les 12 et 13/06 prochain pour obtenir un certificat pour l'utilisation de produits phytosanitaires et bientôt obligatoire. Cette formation sera dispensée dans les locaux de la CCLL et regroupera entre 10 et 15 d'employés communaux.

La semaine prochaine, après sa remise en état, le ponton sera remis à l'eau au Port.

Le club de rugby est très content du terrain et de son entretien. Mr BIGOT invite les conseillers à assister au match féminin qui se tiendra dimanche prochain (20/04) l'après-midi.

Le café de la Croix-rouge souhaite organiser un « marché gourmand » le dernier vendredi de juin et qui sera également reconduit tous les vendredis soir en juillet et en août, entre 18 et 21 heures, sur son parking. (présence d'un apiculteur, un viticulteur, 1 marchand de thés...).

Il souhaite ensuite que la commission bâtiments se réunisse le plus rapidement possible afin de travailler sur le projet des sanitaires de l'école, pour que les travaux soient terminés pour la prochaine rentrée scolaire.

Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :

Durant ce mandat, elle confirme au Conseil Municipal qu'en plus de la communication, sa mission sera l'économie et le tourisme. A ce titre, elle suivra le camping, pour lequel la saison semble bien débuter compte tenu du nombre de réservation en cours.

Elle demande à ce que la commission communication se réunisse assez rapidement.

Exposé de Mr JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :

Concernant les travaux de remise en état du parapet de la levée, à la sortie du bourg en direction de Saint Clément, il rappelle au Conseil Municipal que les travaux ultérieurement prévus en juin ne seront entrepris qu'en juillet, faute de crédit. D'où le maintien de la chicane qui a été mise en place.

En ce qui concerne le fleurissement du bourg : les prairies fleuries ont été semées, la commande de fleurs à planter va être passée cette semaine.

Il souhaite également que la commission voirie se réunisse assez rapidement afin de lancer l'appel d'offres pour les travaux de voirie qui vont être faits cette année, sur la RD n°952, entre la Croix-Rouge et le bourg.

Les employés communaux sont en train de boucher les trous dans la voirie.

Dans un but sécuritaire, le fauchage de tous les carrefours et des montées de routes sera fait.

Afin de palier à l'absence d'un employé communal, contact a été pris avec Impact service à Longué, afin d'embaucher une personne pour 2 semaines. La personne employée sur ce poste a été très efficace et ponctuelle. Madame le Maire précise qu'en s'adressant à cet organisme de ré-insertion professionnelle, cela permet d'aider une personne qui est dans le besoin mais également d'alléger les formalités administratives, car la commune paiera une facture de prestation de service.

Dans le cadre de la création d'un jeu de boule de fort en terre à Longué, financé par la CCLL, chaque Conseil Municipal situé sur le territoire de la CCLL devra présenter une équipe de 2 joueurs pour un Challenge. Mme DRON et Mr JOUSSELAIN formeront l'équipe de Saint Martin.

. Madame le Maire transmet ensuite au Conseil Municipal diverses invitations à des réunions :
Expositions, vernissage...

Elle donne la parole à Mr BRUNET qui suite au recensement de la population a dressé un portrait de la commune et de ses habitants.